

Edouard Léveillé et Louis Mondoux, sortant de charge.—*Gazette officielle*, 29 nov. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 novembre courant (1890), de déclarer que les limites de la municipalité scolaire de Tadoussac, sont et continueront à être celles décrites dans la proclamation du 28 mars dernier (1890), érigeant un certain territoire en paroisse, sous le nom de "L'Exaltation de la Sainte-Croix de Tadoussac," que le nom de la dite municipalité scolaire soit celui de "L'Exaltation de la Sainte-Croix de Tadoussac, et que tout arrêté en conseil à l'encontre de la dite proclamation soit rescindé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Municipalité du Village de la Station du Coteau," le territoire comprenant les Nos à partir de 116 à 187 inclusivement, et 679 à 687, aussi inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges.

L'arrêté en conseil du 25 juin dernier (1890), érigeant la municipalité du "Village de la Station du Coteau," devant être rescindé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 28 novembre dernier (1890), de nommer M. Mathias Joanice, commissaire d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté d'Ottawa, en remplacement du Révd J.-M. Pian, et M. Louis Ayotte, en remplacement de M. Elzéar Boutin, qui a laissé la municipalité.—*Gazette officielle*, 6 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 novembre dernier (1890), de nommer le Révd W. Shaw, de la cité de Montréal, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement du Révd Albert G. Upham, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 3 décembre courant (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaire d'écoles.*

Comté de Brome, Knowlton.—M. Ernest-E. Mills, en remplacement de M. Albert-E. Mills qui a quitté la municipalité.

Comté de Bonaventure, Shoolbred.—M. Richard Young, en remplacement de M. Peter Quinn, décédé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités scolaires.*

Détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Roch Nord," dans le comté de Québec, les deux tiers sud-ouest du lot No 426 du cadastre de la paroisse de Saint-Roch Nord, et les annexer à la municipalité de Charlebourg, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 décembre courant (1890), d'ordonner que le territoire suivant soit et forme une municipalité scolaire, savoir :

"Tout le canton de Westbury ; les lots Nos 25, 26, 27 et 28 du septième rang du canton de Stoke ; les lots Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 dans les rangs huit, neuf, dix et onze du dit canton de Stoke ; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 des rangs un, deux, trois et quatre du canton de Dudswell ; et les lots nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 des rangs dix et onze du canton de Bury," et qu'elle désignée sous le nom de "Saint-Louis de Westbury.

La présente érection de municipalité scolaire ne s'applique qu'aux catholique romains qui se trouvent et font partie de la dite paroisse de Saint-Louis de Westburq.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 décembre courant (1890), de détacher de la municipalité de la paroisse de "Saint-Charles," dans le comté de Saint-Hyacinthe, les lots Nos 181, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198 et 206 du cadastre de la dite paroisse de Saint-Charles, et les annexer à la municipalité du "village" de Saint-Charles, pour les fins scolaires.

**Bureau des Examineurs catholiques de Montréal.**

MEMBRES DU BUREAU :

- MM. U.-E. Archambault, président ;
- l'abbé J. Quinlivan, vice-présid. ;
- l'abbé J.-W.-D. Duckett,
- l'abbé A. Archambeault,
- l'inspecteur J.-G.-W. McGown,
- W. Fahey,
- A.-D. Lacroix, secrétaire.